



Cdd de remplacement a terme precis et retour du salarie

Par **Coco56**, le **15/10/2019** à **12:44**

Bonjour, je suis actuellement en cdd de remplacement depuis le 4 juin 2018 date de mon contrat initial (remplacement salarié absent) mon contrat initial finissant le 30 juin 2018, mon employeur m'a donné par la suite plusieurs avenant afin de remplacer la même personne avec un motif différent au vu de son evolution (congé maternité et congé parental) mon dernier avenant date du 26 février 2019 conclu pour une durée de 1an soit fin février 2020. Hors depuis deux semaines la personne que je remplace est revenue dans l'entreprise. Mon contrat est il toujours valable alors que la personne que je remplace est revenue. De plus mes avenants de contrat ne m'ont jamais ete remis avant la date de fin de contrat toujours 2 ou 3 jours après, je n'ai malheureusement aucun moyen de le prouver mais pourrais je essayer de jouer surca afin de demander une requalification en cdi. Merci d'avance

Par **janus2fr**, le **15/10/2019** à **13:20**

Bonjour,

Puisque vous avez un CDD à terme précis, l'employeur doit vous garder jusqu'à son terme.

C'est pour éviter ce genre de problème qu'existe le CDD à terme imprécis pour remplacement jusqu'au retour du salarié...

Par **P.M.**, le **15/10/2019** à **15:19**

Bonjour,

S'agissant d'un nouveau CDD à chaque fois, le fait qu'il vous soit remis 2 à 3 jours après la fin du précédent pourrait s'expliquer par le fait que l'employeur doive attendre la durée de la nouvelle absence mais en plus vous n'en avez pas la preuve si vous n'avez pas mentionné la date du jour en plus de celle de son début...